

Compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 8 - Présents : 6 - Votants : 7

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 décembre à 18h00, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 13/12/2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

Présents : Mathieu ANTOINE, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Frédérique MARROU, Florian COLLEY

Excusé : Sébastien PINZETTA (Procuration à Mathieu ANTOINE)

Absent : Hervé GOUILLON

Secrétaire : Delphine MATHIEU

Validation du compte-rendu du conseil municipal du 25 novembre 2024. **Vote à l'unanimité.**

Discussion

Blandine JOCHEM, qui est membre du bureau de Festi St-Véran, a contacté la mairie afin de lui faire part de l'opportunité d'embaucher un salarié à l'année et à plein temps, car les années précédentes ont été difficiles pour l'association et un animateur professionnel serait le bienvenu. La subvention est demandée à hauteur de 30 000€. **Mathieu ANTOINE** comprend tout à fait le besoin de pouvoir animer correctement le comité d'animation. Si la situation financière n'était pas celle actuelle, la décision serait favorable. Toutefois au vu du contexte inquiétant où la commune devra faire face au remboursement de la dette de la régie des remontées mécaniques, et qui risque de s'accroître vu l'enneigement à Noël, **Mathieu ANTOINE** pense qu'une décision ne peut pas être prise dans l'immédiat. D'autres opérations sont en cours, bien que Festi soit important pour le village. Il semble un peu tôt pour savoir ce sur quoi il va falloir arbitrer sur le budget.

Frédérique MARROU vient d'apprendre qu'il y a quelqu'un d'embauché depuis 2 mois mais uniquement à distance, sans plus d'informations à son sujet.

Mathieu ANTOINE demande l'avis du conseil. **Delphine MATHIEU** rappelle que le conseil municipal était allé jusqu'à 28 000€ lorsque **Dominique MENEL** travaillait pour festi. Elle demande s'ils ont de la trésorerie, et si simplement doubler la subvention octroyée actuellement (7000€) pourrait déjà leur convenir ?

Mathieu ANTOINE confirme que les éléments budgétaires n'ont pas été donnés à la commune justement. L'AG de Festi aura lieu le 5 janvier. Festi aura ses comptes et fera sa demande de subvention officielle, et à ce moment-là, la commune prendra sa décision, dans l'intérêt de l'association et du village. **Delphine MATHIEU** pense que les animations sont importantes, cela fait partie de la vie du village à maintenir. **Mathieu ANTOINE** précise qu'en effet, le bénévolat semble s'essouffler. L'arrêt de certaines personnes phares se fait sentir.

Jacques ISNEL estime qu'il serait aussi intéressant de savoir si la personne embauchée va habiter St-Véran, si les habitants la verront, pour créer du lien ? Pour **Mathieu ANTOINE** il faut avant tout voir au niveau budgétaire, il y a des priorités malheureusement, le presbytère doit aboutir, et les priorités sont, pour lui, dans les opérations en cours. Si la commune peut, elle donnera une subvention plus importante cette année. De plus, s'il y a un salarié sans bénévole derrière, cela sera tout autant difficile a priori.

La délibération n°14 sur la THRS/CFE est retirée. En effet, il convenait de la prendre avant le 30/09 pour une application en 2025.

DELIBERATIONS

1- Tarifs ski alpin 2024-2025

Les tarifs de remboursement des frais de secours sont mis à jour, petites augmentations votées en amont par le conseil syndical des remontées mécaniques. **Vote POUR à l'unanimité.**

2- Tarifs ski nordique

La même délibération est prise mais pour le ski de fond. Les tarifs ont été votés en amont par le conseil communautaire. **Vote POUR à l'unanimité.**

3 – Répercussion de la réforme eau potable

Mathieu ANTOINE explique aux conseillers que la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue mais que les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025 par une redevance « consommation d'eau potable » dont le tarif est fixé par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, et par deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part, tarifs également fixés par l'Agence de l'eau. La redevance pour « consommation d'eau potable » sera à hauteur de 0.43€HT/m³ d'eau pour 2025. La redevance pour « performance des réseaux d'eau potable » est fixée à 0.05€HT/m³. *Frédérique MARROU* demande si l'agence de l'eau finance les poses des compteurs eau ? Pour le moment, l'information n'est pas encore arrivée. L'Agence de l'eau subventionne toutefois désormais des opérations spéciales, comme la recherche de fuite. *Mathieu ANTOINE* propose de rajouter, dans la délibération, une condition pour qu'en contrepartie de cette nouvelle augmentation, la commune puisse dans ce cas être éligible à une subvention dans l'éventualité de pose de compteurs d'eau individuels. *Jacques ISNEL* demande si nous ne sommes pas perdants, sans compteur d'eau individuel, à payer automatiquement 120m³ alors que l'on consomme peut-être moins dans les faits ? *Mathieu ANTOINE* et *Frédérique MARROU* précisent qu'avec des compteurs, il y a une part fixe, qui peut être assez élevée, surtout pour les personnes qui consomment peu, notamment les résidents secondaires. **Vote POUR à l'unanimité.**

4- Tarifs eau potable 2025

Mathieu ANTOINE rappelle que ce n'est pas parce qu'il y a la dette avec les remontées mécaniques, qu'il va falloir augmenter la redevance eau potable. Le travail serait plus à effectuer au niveau de la fiscalité. La redevance eau, qui devrait être en régie autonome, ne doit normalement servir que pour les dépenses de l'eau. Si on augmente la redevance, c'est qu'il y a des dépenses fléchées et prévues, qui concernent l'eau, ce qui n'est pas le cas pour 2025. Il y a déjà eu une augmentation faite en deux fois, pour être à 1€/m³ et être éligible aux subventions de l'agence de l'eau. *Mathieu ANTOINE* rappelle les tarifs de 2024. Il est proposé de conserver les mêmes tarifs pour 2025. **Vote POUR à l'unanimité.**

5- CLECT DU 28.10.2024

La délibération avait été retirée au conseil précédent, car *Mathieu ANTOINE* souhaitait que la CCGQ, en reprenant la compétence, reprenne le service de la navette intra village au maximum. Toutefois, la CLECT sera réévaluée en fonction de la facture payée réellement. *Mathieu ANTOINE* souhaiterait davantage de chiffres de fréquentation, plus de transparence sur ces services de mobilité. Et notamment la navette des Escartons (qui relie les communes du Queyras). Il faut être vigilant pour prendre les bonnes décisions au moment venu. Pour rappel, ce service fonctionne les jeudis en hiver (+ mardi en période de vacances scolaires) et tous les jours en été. **Vote POUR à l'unanimité.**

6- Convention DECLALOC

Il s'agit de signer une convention avec la CCGQ, afin que les déclarations des meublés touristiques, obligatoires, soient désormais en dématérialisées, via la plateforme DECLALOC. **Vote POUR à l'unanimité.**

7- **Convention formation et interventions d'un agent techniques**

Marc DAUBECH, agent technique, est sapeur-pompier volontaire. En cas d'appel, il peut être amené à intervenir sur ses horaires de travail, ce qui doit être encadré par convention. **Frédérique MARROU** et **Jacques ISNEL** soulignent l'importance d'avoir un pompier volontaire au sein de l'équipe. **Vote POUR à l'unanimité.**

8- **Accroissement temporaire activité agent technique**

Pour que le contrat de travail de **Franck SIBILLE** soit conforme, il convient de créer l'accroissement temporaire pour son recrutement. **Vote POUR à l'unanimité.**

9- **Accroissement temporaire activité MDS**

Jusqu'à maintenant, le personnel de la MDS était recruté par un accroissement saisonnier. Mais ce type de contrat n'est renouvelable que sur une période de 12mois. L'accroissement temporaire augmente ce besoin à une période de 18 mois. **Joseph MORDELET** a été réembauché pour la saison d'hiver. **Mathieu ANTOINE** verra pour éventuellement proposer plus de soirées Astro 2000 pour satisfaire la clientèle. La MDS ouvre du mardi au vendredi, avec une soirée ou deux en janvier et mars, et tous les soirs pendant les vacances scolaires. **Vote POUR à l'unanimité.**

10- **RSU 2023**

Le Rapport Social Unique (RSU) est une photographie du personnel et des ressources humaines : moyens budgétaires, données sociales etc. Il permet également d'effectuer des statistiques au niveau départemental, régional. Le législateur cherche à bien cerner les problèmes spécifiques à chaque collectivité, notamment pour les problèmes de harcèlement au travail. **Vote POUR à l'unanimité.**

11- **DM n°2 MDS**

Le collègue VAUBAN avait visité la MDS en 2019. Un titre avait été émis en doublon. Il convient donc de l'annuler et d'avoir les crédits nécessaires pour cela. **Vote POUR à l'unanimité.**

12- **DM n°7 Commune**

230€ sont pris sur l'opération des compteurs d'eau afin de rembourser une caution à l'article 165, qui n'a pas les crédits budgétaires suffisants. **Vote POUR à l'unanimité.**

13- **Durée amortissements MDS**

Il convient de fixer les durées d'amortissement des opérations d'investissements de la MDS : supports de communications (au 2051) amortis sur 5ans, agencements et installations diverses (au 2181) amortis sur 10ans. **Vote POUR à l'unanimité.**

14- **Retirée**

Mathieu ANTOINE souhaite malgré tout revenir sur le sujet de l'exonération de la taxe d'habitation des résidents secondaires (THs). Il souhaitait savoir ce que cela représentait pour les recettes fiscales, avant de prendre une décision. La commune peut délibérer pour exonérer mais uniquement pour les personnes ayant une location dans leur habitation personnelle. Si pas d'habitation personnelle, les propriétaires ne payeront QUE la CFE. De plus, cela ne concerne que les habitations personnelles dans une résidence secondaire, et non pas dans une habitation principale. Il est important d'avoir tous les éléments afin de connaître les impacts pour la commune. **Frédérique MARROU** n'est pas favorable à une exonération de la TH pour les résidents secondaires qui ont des meublés.

Déploiement de la signalétique et de la signalétique piétonne : La livraison du bi-mât pour indiquer les commerces qui sont au-delà de la fontaine du Châtelet devrait être faite début janvier. **Jacques ISNEL** et **Jeanine CHARDAN** demandent s'il n'est pas possible de poser quelque chose de provisoire pour les vacances de Noël, afin d'indiquer malgré tout les commerces ? **Mathieu ANTOINE** est d'accord, mais il rappelle qu'avant, il n'y avait rien, il y avait simplement un gros

panneau mais pas d'indication sur les commerces au-delà de la fontaine. Il n'est pas envisageable de laisser les commerçants mettre ce qu'ils veulent en bricolage car **Mathieu ANTOINE** rappelle qu'il se bat contre la publicité et que cela ne serait pas cohérent.

Frédérique MARROU aura des informations demain pour les pistes, lors de la commission de sécurité. Ils essayent actuellement de faire la jonction avec Molines. La commission de sécurité a lieu demain, jeudi 19 décembre, à 14h. L'information sera connue à ce moment-là. A Molines, le télésiège sera ouvert avec uniquement la piste bleue. **Mathieu ANTOINE** se demande si les clients qui vont arriver sont conscients qu'il n'y a pas de neige ? La communication est très légère à ce niveau-là, et **Florian COLLEY** confirme cela, car la communication est faite sur Ceillac et Arvieux qui ont plus de neige, ce qui peut être litigieux.

Florian COLLEY informe que cette année, le parcours ski de randonnée sera reconduit. C'est l'Office de tourisme qui fournit le balisage et les jalons. Il y aura besoin de bénévoles pour le tracer, quand il y aura de la neige. Il y a un groupe Whatsapp pour cela, si les gens veulent se rajouter, il faut le faire savoir.

Jacques ISNEL demande pour le ski de fond ? A priori il n'y a rien, mise à part sur Ceillac et Arvieux.

Delphine MATHIEU a vu **David WEBER** cet après-midi qui a su, par un agent de la CCGQ, que les conteneurs situés derrière le temple protestant allaient être retirés ? En effet, cela a été mis dans le Chant du coq, qui sera bientôt distribué. Les deux points situés au temple et à la poste vont être retirés, car ils ne peuvent pas être équipés pour le système de carte et ne répondent pas aux règles de sécurité lors des opérations de grutage. **Mathieu ANTOINE** insiste sur le fait qu'il ne faut pas que ces deux points soient supprimés, mais qu'ils soient compensés par d'autres. Toutefois, les lieux de remplacement sont difficiles à définir. **Frédérique MARROU** et **Delphine MATHIEU** trouvent que les distances vont être trop importantes pour toutes les personnes du quartier de Pierre Belle, et celles au Villard. Tout comme pour les personnes aux Forannes qui doivent aller à St-Claude.

Jacques ISNEL ne comprend pas comment cela se fait que ces conteneurs ont été mis, il y a peu de temps, au temple et autre, et qu'ils doivent finalement maintenant être enlevés ? **Mathieu ANTOINE** précise que les ordures ménagères sont un sujet important, qui évolue. **Frédérique MARROU** trouve que les choses évoluent, mais pas dans le bon sens. La question de la taille des camions ne tient pas selon elle puisqu'il s'agit d'un petit village avec les rues étroites, comme il en existe plein d'autres en France. **Mathieu ANTOINE** invite les conseillers à réfléchir à d'autres emplacements pour remplacer ces conteneurs.

Questions du public :

Michel BEAUFILS : la régie a envoyé une invitation pour une réunion demain, jeudi 19 à la suite de la commission de sécurité, avec les mairies de Molines et St-Véran, les deux comités d'animations et l'ESF. Sur St-Véran, le jardin sera prêt. Les cours n'iront pas plus loin que la 3ème étoile. Le snowboard ne sera que sur Molines. **Mathieu ANTOINE** sera présent à la réunion, avec **Frédérique MARROU**, et demandera s'il y a un besoin pour d'éventuelles navettes, ou autre. **Michel BEAUFILS** indique que le problème de la jonction serait surtout dans le retour avec la montée de Beauregard.

Il faudrait aussi faire une communication sur l'eau pour la réserve collinaire (renforcement de l'alimentation en eau de la réserve avec par le réseau de Saint-Véran).

En effet, le dossier a été déposé officiellement il y a 10 jours. Il y a eu de grosses difficultés sur ce dossier, qu'il a fallu finaliser. Le prélèvement de l'eau pour la réserve collinaire était acquis, et il était question d'intégrer le projet de pico-centrale, qu'il faut finalement séparer. Il y a eu une tension extrême avec le bureau d'études ICEA. Il a fallu se retourner vers un autre bureau d'études, Hydrétude. **Mathieu ANTOINE** a insisté sur l'urgence du dossier. L'enquête publique pour la DUP, pourra avoir lieu ce printemps. L'approbation pourrait être donnée dès la fin de l'été 2025. Par ailleurs **Mathieu ANTOINE** s'interroge sur l'avancement du dossier technique et financier de la part de la régie des remontées mécaniques car il serait dommage de perdre du temps de ce côté.

De manière générale, la communication de la régie est assez opaque, même sur la situation actuelle. Une cellule de crise et d'administration qui seconde le fonctionnement de la régie serait sans doute la bienvenue. **Mathieu ANTOINE** pense qu'il convient, actuellement, d'être beaucoup plus vigilants sur les dépenses de la régie, sans pour autant dire qu'il y a une mauvaise gestion. Mais les communes vont devoir abonder largement. Il convient d'être d'accord dans les décisions de la régie.

Jacques ISNEL a de nouveau eu le chef d'atelier au téléphone pour le chargeur, qui est actuellement en réparation dans l'entreprise GRISSET en Savoie. Ils n'arrivent pas à trouver la panne précisément. **Jacques ISNEL** leur a rappelé qu'il y avait eu des malfaçons par Villetton (entreprise qui a fourni la lame triaxiale) dès la première année. Il y a un désaccord entre GRISSET (chargeur) et VILLETTON (lame). **Mathieu ANTOINE** se demande si la lame triaxiale est adaptée à ce type de chargeur ? **Jacques ISNEL** répond que oui, ce n'est pas le souci.

Marc DAUBECH demande s'il y a une solution en attendant le retour du chargeur ? Il souhaiterait aussi que les décorations de Noël soient installées avant dans le village, afin d'éviter de tout faire dans la précipitation. Il soulève également d'autres questions d'organisation du service technique. **Mathieu ANTOINE** lui indique que toutes ces questions-là seront plutôt traitées en interne.

SEANCE LEVEE 19h35